

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

02/08/2012

Dossier complet le :

16/08/2012

N° d'enregistrement :

F01112P0031

1. Intitulé du projet

Reconfiguration du Pavillon 1 du Parc des Expositions de la Porte de Versailles (Paris 15ème)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VIPARIS PORTE DE VERSAILLES

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

M. Renaud HAMAIDE, Président

RCS / SIRET

1612110161212000391

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 7° a) Ponts d'une longueur inférieure à 100 m.	Construction d'une nouvelle passerelle de liaison entre le Pavillon 1 et le Pavillon 2 du Parc des Expositions d'une surface de 2 000 m², d'une longueur (emprises comprises) de 97 m, à usage d'exposition, et capable d'accueillir 2 000 personnes au maximum (donc entre 1 000 et 5 000 personnes au sens de la rubrique 38°).
Rubrique 38° Construction d'équipements culturels, sportifs ou de loisirs.	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

La construction d'une nouvelle passerelle de liaison entre les Pavillons 1 et 2 le long du Boulevard Périphérique et la démolition de la passerelle existante.

Cette nouvelle passerelle s'accompagne d'une reconfiguration du Pavillon 1 avec :

- une démolition partielle (portant la surface de ce Pavillon 1 de 51 000 m² à 45 000 m²),
- la reconstruction d'une nouvelle façade Est, reculée d'une distance de 35 m vers l'Ouest par rapport à la façade Est actuelle.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à libérer une parcelle destinée à accueillir le projet de la tour Triangle, à terme. Dans l'attente des étapes administratives nécessaires et préalables à la construction de cette tour, la surface libérée sera aménagée en aire logistique (dite "aire logistique M") pour le Parc des Expositions (Cf. annexe obligatoire 3).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation - planning prévisionnel / plans de phasage (Cf. annexes complémentaires 1 & 2)

- Les travaux de réduction du Pavillon 1 sont principalement prévus lors d'une 1ère phase (du 11/07/2013 au 25/11/2013), hors période de programmation des salons.
- Les travaux de construction de la nouvelle passerelle seront étalés de Septembre 2013 à Juin 2014. La partie de la passerelle en surplomb de la voie publique sera constituée d'éléments préfabriqués de façon à limiter au maximum l'impact de son montage au-dessus de la voie publique. A l'issue de la 1ère phase (25/11/13), le Pavillon 1 sera prêt à l'exploitation, réduit de 6 000 m². Le 2ème été (du 11/07/14 au 14/09/14) consistera en l'adaptation des paliers d'arrivée de la nouvelle passerelle et, en la démolition de la passerelle existante maintenue en fonctionnement jusque-là (tous les salons programmés avant, pendant et après la période de travaux disposeront d'une passerelle de liaison entre les 2 Pavillons).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le Pavillon 1 sera réduit de 6 000 m² sur sa partie Est et une nouvelle passerelle, située le long du Boulevard Périphérique, le reliera au Pavillon 2.

La voie, large de 12 m, servant de voie pompier et de voie de desserte logistique, sera déplacée et recrée le long de la future façade Est et une nouvelle aire logistique sera aménagée dans la zone libérée (en attente des étapes administratives nécessaires et préalables à la construction de la tour Triangle).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur	
Passerelle :	Existante	Projet
- Largeur (m)	7	15
- Longueur (m)	60	97
- Surface de plancher (m²)	415	2000 (yc paliers)

Pour les valeurs des Pavillons et de superficies d'assiette, Cf annexe complémentaire 3

4.6 Localisation du projet

Adresse

1 Place de la Porte de Versailles
75015 PARIS

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 17' 13" 9 Lat. 48° 49' 58" 4

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' " "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' " "

Communes traversées :

Aucune commune traversée.
Le projet ne concerne que Paris 15ème

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet vise à la libération du site d'implantation du projet de la tour Triangle que la Ville de Paris souhaite voir réaliser pour des motifs d'intérêt général et dont le Maître d'Ouvrage est la SCI TOUR TRIANGLE. Le projet Triangle fait actuellement l'objet d'une procédure de révision simplifiée du PLU de Paris et, dans ce contexte, la Ville a demandé au concessionnaire actuel du Parc des Expositions (VIPARIS PDV) d'étudier les modalités de libération d'une parcelle destinée à son implantation. Toutefois, le projet faisant l'objet de la présente demande reste indépendant techniquement et fonctionnellement du projet de la tour puisqu'il prévoit notamment le maintien d'une passerelle de liaison entre les Pavillons 1 et 2 et l'aménagement d'une nouvelle aire logistique dans la zone libérée, dans l'hypothèse où le projet Triangle ne se réalisait pas selon le calendrier prévisionnel (livraison 2016 - 2017).

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Terrains d'emprise des Pavillons 1 et 2 :
Accueil de foires et de salons (zones classées en zone Urbaine de Grands Services Urbains - UGSU - au sens du PLU de Paris)
- Terrains surplombés par la passerelle actuelle et la passerelle future : voirie routière (Avenue Ernest Renan).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui ☒ Non ☐

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements
applicables à la zone du projet

Le projet se situe en zone UGSU pour les terrains d'emprises des Pavillons 1 et 2 et en voie, classée en zone Urbaine Générale (UG) pour la partie des passerelles (existante et future) surplombant la voie publique, au titre du Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvé les 12 & 13 Juin 2006. Le PLU a fait l'objet d'une modification générale en Février 2012.

A l'issue de la procédure de révision simplifiée du PLU pour Triangle, prévue en Juin 2013, une partie de la zone libérée (correspondant au terrain d'emprise de la tour) sera classée en zone UG. L'autre partie (correspondant à la voie de 12 m déplacée et recréée le long de la future façade Est du Pavillon 1) sera inscrite en voie de desserte, classée en UGSU.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le territoire de la commune de Paris est couvert par un plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Paris/Issy-les-Moulineaux approuvé par Arrêté Interpréfectoral du 24 Mars 1997, révisé par Arrêté du 18 Avril 2007. Le projet n'est pas concerné par les prescriptions de ce plan.
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☒	☐	Le site se situe dans le périmètre de protection des Monuments Historiques inscrits de la Manufacture de Tabacs à Issy-les-Moulineaux et des deux ailes de la chapelle et du dortoir de l'ancien collège de l'Immaculée Conception, à Pairs 15ème, situés respectivement à 400 et 500 m environ du site du projet.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☒	☐	Le territoire de la commune de Paris est couvert par un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) et un document valant Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles liés aux caractéristiques du sous-sol. Le PPRI du département de Paris a été approuvé le 15 Juillet 2003 et révisé le 19 Avril 2007. Le site du projet est en dehors des zones de risques d'inondation réglementaires.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le site est concerné (pour la partie d'emprise du Pavillon 2) par les servitudes de carrières issues des arrêtés interpréfectoraux des 26 Janvier 1966, 25 Février 1977 et 15 Mars 1991. Néanmoins, l'Inspection Générale des Carrières, consultée dans le cadre de l'élaboration du projet, a fait savoir que le projet se situait en dehors de zone de carrières communes (Cf annexe complémentaire 4).
dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Un diagnostic de pollution des sols, réalisé dans le cadre du projet Triangle, donc sur le même site, et pour le compte de la SCI TOUR TRIANGLE, a révélé des traces de pollution (plomb, hydrocarbure, carbone) (Cf annexe complémentaire 5). Les terres excavées ponctuellement pour le dévoiemment de réseaux et la création de 2 locaux techniques en sous-sol) seront traitées conformément à la réglementation. Le territoire de la commune n'est pas couvert par un Plan de Prévention des Risques Technologiques et aucune des installations classées pour la protection de l'environnement à Paris n'est classée Séveso.
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	Le site n'est pas sensible du point de vue des eaux superficielles et souterraines.
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	Le projet se situe dans le site inscrit de Paris.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les sites "natura 2000" les plus proches sont ceux de Seine-Saint-Denis, à une distance d'environ 13 km du site du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	Le site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO le plus proche est le périmètre des Rives de la Seine, dont le point le plus proche est situé à environ 3 km. (Cf. partie 5.2 sur zone de protection du patrimoine architectural).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'entraîne pas de modifications prévisibles des masses d'eau. Afin de dévier quelques réseaux (alimentation en eau, électricité, assainissement), de l'emprise de la future parcelle à libérer, les travaux nécessaires conduiront à réaliser des tranchées. Lors d'éventuels épisodes pluvieux, l'eau par ruissellement des bords de chantier pourrait causer certains désagréments. Néanmoins, ces derniers seront localisés principalement dans l'enceinte du Parc des Expositions, et ceci, hors périodes d'accueil de salons.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Quelques remblais viendront aplanir le site (notamment par le comblement des 2 locaux techniques existants en sous-sol à recréer au droit de la future façade en sous-sol et d'une partie d'une galerie technique) et ajuster le nivellement du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Quelques déblais seront évacués (et éventuellement traités en cas de pollution) suite à la création de tranchées en vue du dévoiement des réseaux et à l'excavation des terres pour la création des infrastructures des futurs locaux techniques en sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site du projet est dans une zone fortement urbanisée et minérale. Les parties extérieures dans les terrains d'emprises des Pavillons 1 et 2, sont des voies de desserte logistique pour ces derniers. La réalisation du projet implique : - le déplacement de 3 jardinières, recevant de la plantation ornementale de faible intérêt écologique, actuellement situées en limite de la voie de desserte actuelle du Pavillon 1 et qui sont recrées le long de la future voie. - le déplacement de 5 arbres plantés le long de l'avenue Ernest Renan suite à la création de la nouvelle passerelle de liaison et qui pourront être replantés suite à la démolition de la passerelle existante.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune de PARIS n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques Technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par le PPRI. Il est situé en limite de zones de carrières. Néanmoins, l'Inspection Générale des Carrières a fait savoir qu'il n'est pas situé en zones de carrières connues (Cf annexe complémentaire 5).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet prévoit le démantèlement de 4 pompes à chaleur (PAC) actuellement situées sur la partie de toiture à démolir et utilisant du gaz R22, interdit dans les installations neuves depuis 2004, et la mise en place de 5 PAC (3 en toiture et 2 en intérieur du Pavillon 1) utilisant du fluide R407C, sans pouvoir destructif de la couche d'ozone (ODP = 0). La puissance totale installée sera moindre par rapport à la puissance actuelle (Cf annexe complémentaire 6)
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Pas de façon significative (voir annexe complémentaire 6). Lors de la phase chantier, des mesures devront être prises pour limiter les impacts liés au bruit. Une charte environnementale traitant de ces mesures sera notamment imposée contractuellement aux entreprises qui réaliseront les travaux.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Il y aura des vibrations pendant les travaux de forage des pieux d'appui de la future passerelle. On peut noter la présence d'infrastructures de transports de la RATP sous le passage de l'avenue Ernest Renan (tramway T2 et métro ligne 12). Néanmoins, la position des appuis de la passerelle sera assez éloignée de ces infrastructures pour n'engendrer aucun désordre respectif, que ce soit en phase de réalisation ou en phase d'exploitation. Une étude a été lancée auprès de la RATP afin de pouvoir le confirmer.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
		☐	☒	
		☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	Dans les conditions normales de fonctionnement, le circuit frigorifique des installations de climatisation est étanche, et ainsi exempt de fuites. Le risque en cas d'incident au niveau des PAC est diminué du fait de l'utilisation de fluides respectueux de la couche d'ozone. Les rejets des véhicules en phase chantier sont minimes et n'auront pas de conséquence sur le climat local et la qualité de l'air.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La gestion des eaux pluviales engendrera des rejets hydrauliques selon les mêmes dispositions qu'aujourd'hui (mêmes quantités recueillies). Les rejets se feront donc dans le réseau d'assainissement de la Ville de Paris.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet engendrera des déchets non dangereux générés par l'activité du chantier en phase de réalisation. Ceux-ci feront l'objet d'une gestion ainsi que d'un tri et seront revalorisés chaque fois que cela sera possible. Ces dispositions seront imposées contractuellement aux entreprises en charge des travaux, par le biais d'une charte environnementale.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne porte pas atteinte au patrimoine : - architectural et paysager : il prévoit la reconstruction à l'identique de la façade du Pavillon 1 et d'une nouvelle passerelle le long du bd périphérique vitrée côté Paris, permettant ainsi de créer un espace plus aéré depuis la voie publique, - culturel : réduction de 6 000 m² et construction de 2 000 m² à usage d'expositions d'où une diminution d'une surface de 4 000 m² (surface minime par rapport aux 228 000 m² que totalisent les Pavillons de Parc des Expositions), - archéologique : le projet situé sur le même site que celui du projet Triangle ne devrait pas donner lieu à de prescriptions (Cf annexe complémentaire 7)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de modifications notables sur les activités humaines. En phase chantier, les impacts temporaires liés au cadre de vie porteront sur : - les gênes occasionnées dans les déplacements des riverains pendant l'opération ponctuelle de montage du tablier de la future passerelle sur sa partie surplombant la voie publique et une intervention de dévoisement d'un réseau d'alimentation en eau depuis une partie du trottoir situé au sud de l'avenue E. Renan. - le payage avec l'altération de vues par les engins de chantier, les dépôts et les stockages, l'aspect non valorisant des terrains avant l'achèvement des travaux extérieurs.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Autres projets connus : - Ministère de la Défense (Balard - Paris 15ème)
- Tour Triangle (Porte de Versailles - Paris 15ème)

Balard :

Les incidences potentielles de notre projet avec celui du Ministère de La Défense concernent le trafic lié aux chantiers. En effet, selon les plannings prévisionnels connus, les 2 chantiers pourraient se réaliser pendant une période commune. Néanmoins, le chantier du projet faisant l'objet de la présente demande sera nettement plus court et moins important en termes de trafic généré que celui de Balard. La quantité de matériaux amenés et enlevés sera relativement faible au regard de la nature des ouvrages de structure majoritairement métalliques (faible part de béton à couler). Par ailleurs, une réunion de coordination avec les services de voirie concernés de la Ville de Paris est prévue à l'automne 2012 pour analyser les incidences éventuelles et étudier les mesures éventuellement nécessaires à intégrer dans l'exécution du chantier du présent projet.

Triangle :

Il est à noter que le projet Triangle n'est pas connu au sens de l'article R.112-5 du code de l'environnement puisque son étude d'impact (nécessaire car il s'agit d'un bâtiment de plus de 40.000 m²) n'a pas encore été rendue, ni fait l'objet d'une enquête publique. Toutefois, ce projet a fait l'objet de nombreuses publications et la révision simplifiée du PLU y afférente a, elle, fait l'objet d'une enquête publique.

Comme décrit précédemment, les accès à la tour ont été rendus indépendants de ceux du Parc des Expositions dès l'esquisse du projet Triangle. La voie de desserte le long de la façade Est du Pavillon 1 est recrée de façon à maintenir les bonnes conditions d'exploitation du Parc. L'arrivée de la tour n'impactera donc pas les conditions actuelles d'accessibilité au site relatives à l'activité du Parc des Expositions.

Par ailleurs, le projet faisant l'objet de la présente demande, devant être réalisé nécessairement avant la construction de la tour, il n'y aura aucune concomitance des 2 chantiers.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

Pas d'impact sur la programmation et l'accueil, dans les conditions normales d'exploitations, des grands salons internationaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des études d'ores et déjà réalisées sur le projet, qui ont permis de remplir le présent formulaire, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact, notamment pour les raisons principales suivantes :

- il ne se situe pas dans une zone et un environnement particulièrement sensibles en termes de faune, flore, patrimoine architectural et paysager, bruit.
- la nature du projet n'engendre pas de modifications significatives sur les aspects environnementaux et patrimoniaux et tend même à les améliorer (aération du site, réduction des risques liés aux installations de climatisation, réduction des puissances, recul de ces installations par rapport aux habitations les plus proches donc réduction légère des nuisances sonores).
- à noter que le projet, par le biais de la réduction de surface et la reconstruction d'une nouvelle façade Est, permet l'amélioration des conditions d'évacuation du public par rapport à l'existant, par une meilleure répartition des issues de secours.
- enfin, les incidences du chantier ont été identifiées et donneront lieu à la coordination nécessaire avec les services de la Ville de Paris, les concessionnaires et les tiers (notamment la RATP) concernés.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
☒	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
☒	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
☒	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
☒	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe complémentaire 1 - Planning prévisionnel ; Annexe complémentaire 2 - Plans de phasage de principe ; Annexe complémentaire 3 - Tableau des grandeurs caractéristiques

Annexe complémentaire 4 - Courrier Inspection Générale des Carrières ; Annexe complémentaire 5 - Conclusions diagnostic pollution des sols ; Annexe complémentaire 6 - Notice ICPE envoyée à la Préfecture

Annexe complémentaire 7 - Courrier DRAC ; Annexe complémentaire 8 - Plan d'Etat Futur niveau passerelle ; Annexe complémentaire 9 - Façades Sud-Ouest et Nord-Est - Etat Initial et Futur ; Annexe complémentaire 10 - Façade Sud-Est Pavillon 1 - Etat Initial et Futur.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

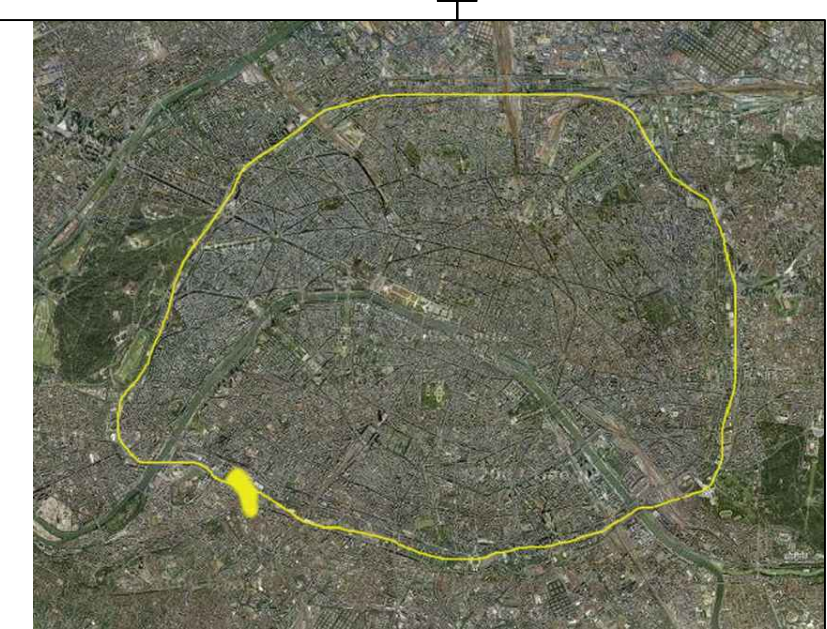
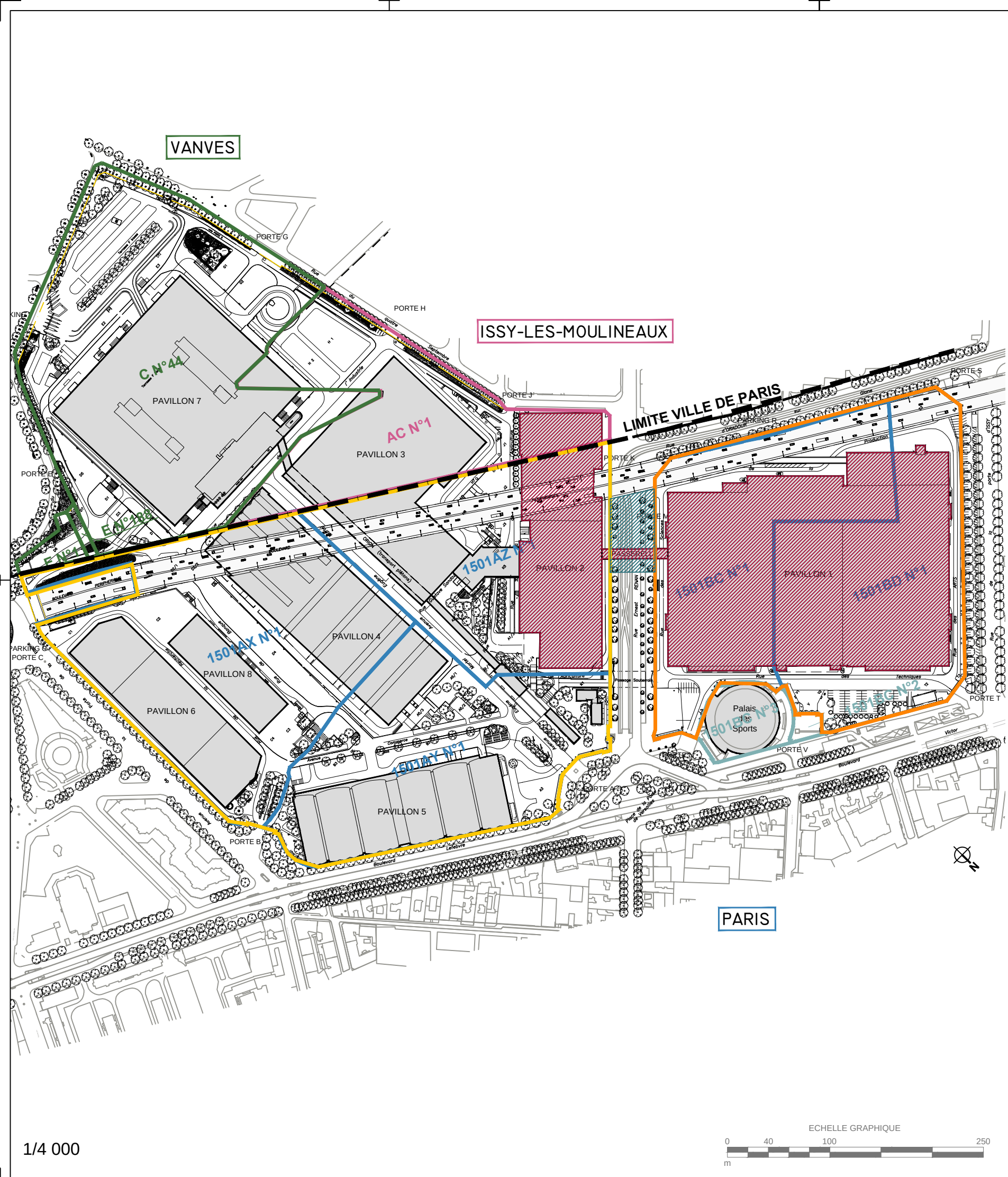
PARIS

le,

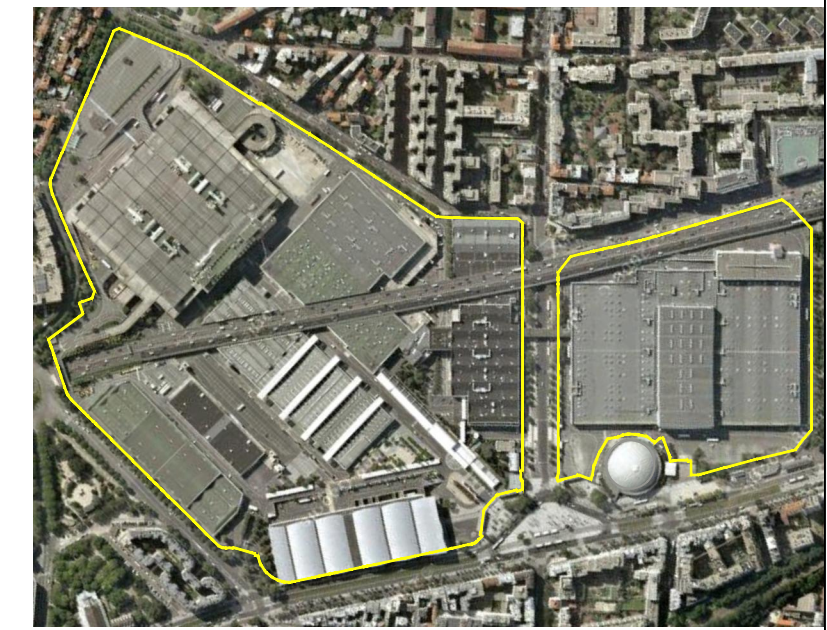
23 Juillet 2012

Signature





EMPLACEMENT DU SITE DANS PARIS



PARC DES EXPOSITIONS PORTE DE VERSAILLES

BATIMENTS CONCERNES

TERRAIN D'EMPRISE Pavillon 1

TERRAIN D'emprise Pavillon 2

SURVOL DOMAINE PUBLIC

PHASE

IND

DATE

MODIF

EDITE

VERIF

OPERATION

 **VIPARIS**
Paris Porte de Versailles
PAVILLON 1

MAITRISE D'OUVRAGE

 **VIPARIS**
2 PLACE PORTE MAILLOT 75017 Paris
T: +33 1 40 68 22 22 F: +33 1 40 68 20 06

MAITRISE D'OEUVRE

Valode & Pistre architectes

BET STRUCTURE : VP & GREEN

BET VRD : PROGEXIAL

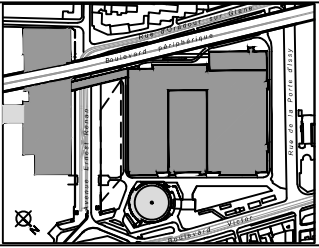
BET FLUIDE : BARBANEL

ECONOMISTE : AE75

PREVENTIONNISTE : CSD & Associates

EMETTEUR DU DOCUMENT

Valode & Pistre architectes
115, rue du Bac - 75007 Paris France
T: +33 1 53 63 22 00 - F: +33 1 53 63 22 09
info@vp.com



MISSION

Demande d'examen au cas par cas
RECONFIGURATION PAVILLON 1

TITRE

ANNEXE OBLIGATOIRE - 1
PLAN DE SITUATION DU TERRAIN
PLAN CADASTRAL

Affaire : 26.18

Date: 07/2012

Ech : -

VPA

H01

PLG

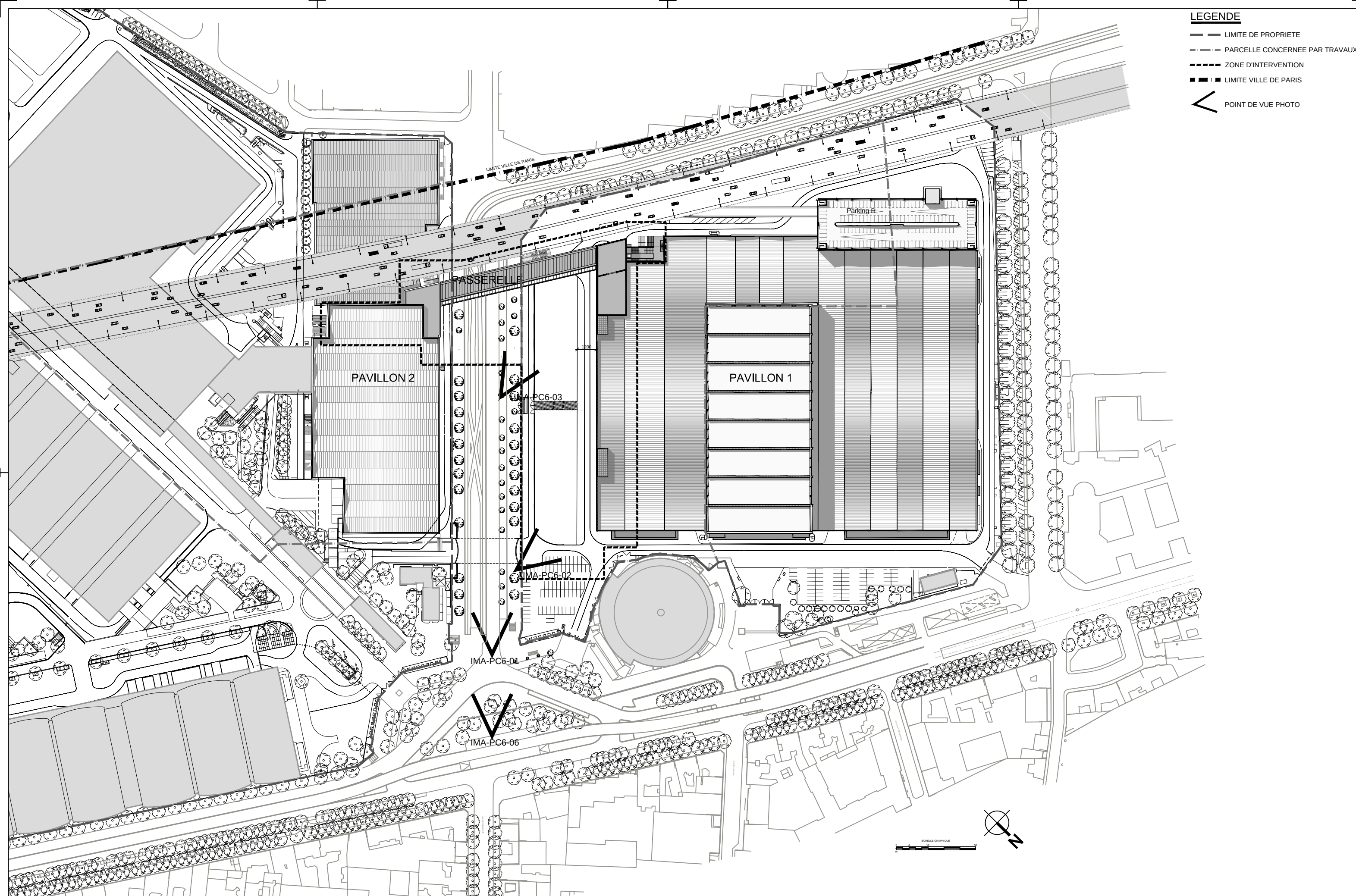
GEN

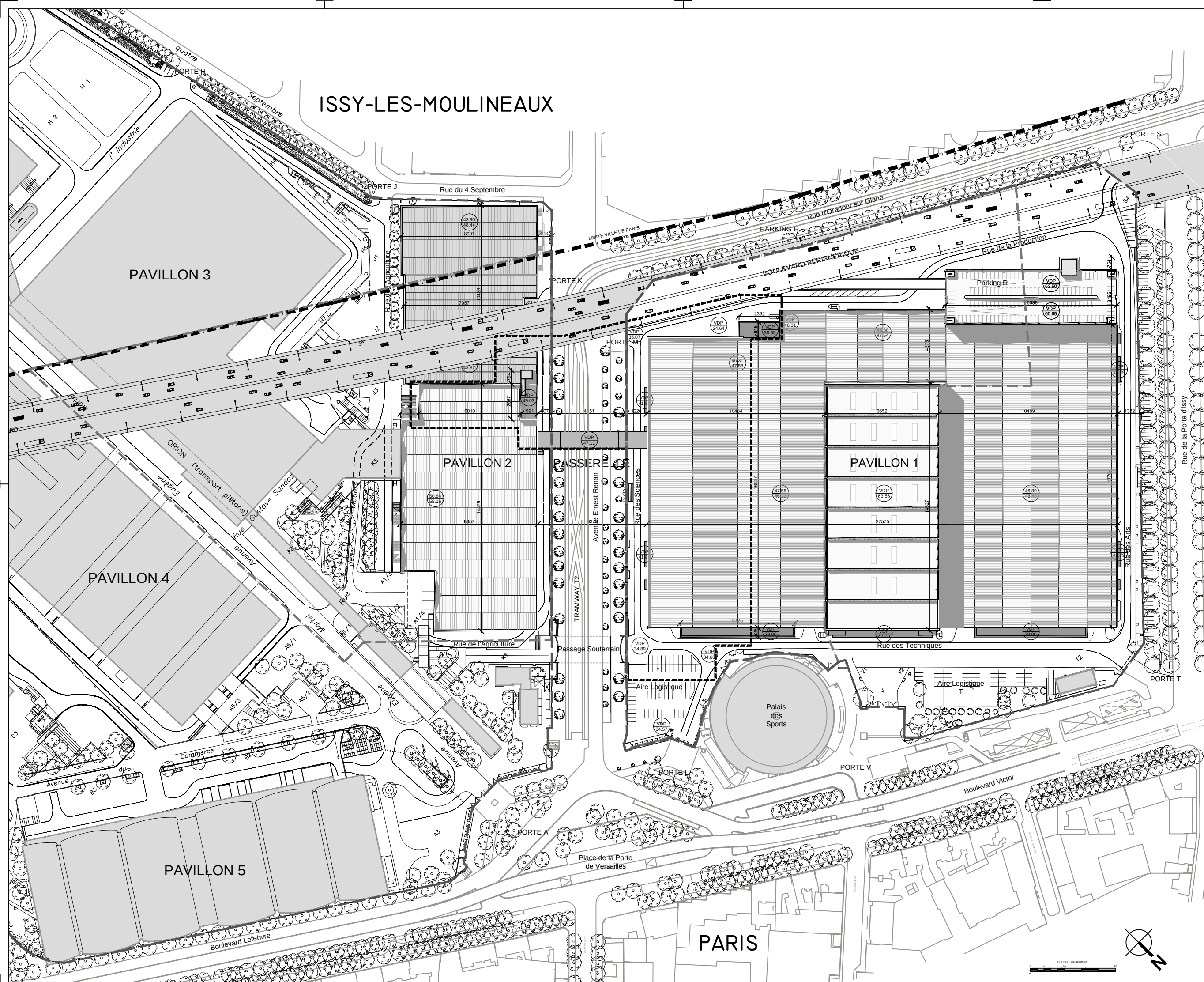
0005

-

LEGENDE

- LIMITE DE PROPRIETE
- - - PARCELLE CONCERNEE PAR TRAVAUX
- ZONE D'INTERVENTION
- ■ ■ LIMITE VILLE DE PARIS
- < POINT DE VUE PHOTO





LEGENDE

- LIMITE DE TERRAIN
- - - LIMITE DES PARCELLE
- - - - ZONE D'INTERVENTION
- ■ ■ LIMITE VILLE DE PARIS

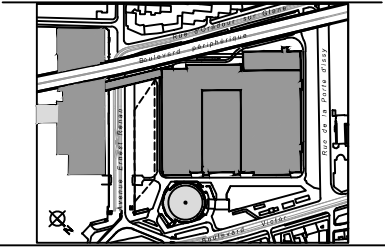
PHASE	IND	DATE	MODIF	EDITE	VERIF
-------	-----	------	-------	-------	-------

OPERATION
 **VIPARIS**
Paris Porte de Versailles
PAVILLON 1

MAITRISE D'OUVRAGE
 **VIPARIS**
2 PLACE PORTE MAILLOT 75017 Paris
T: +33 1 40 68 22 22 F: +33 1 40 68 20 06

MAITRISE D'OEUVRE
Valode & Pistre architectes
BET STRUCTURE : VP & GREEN
BET FLUIDE : BARBANEL
PREVENTIONNISTE : CSD & Associates
BET VRD : PROGEXIAL
ECONOMISTE : AE75

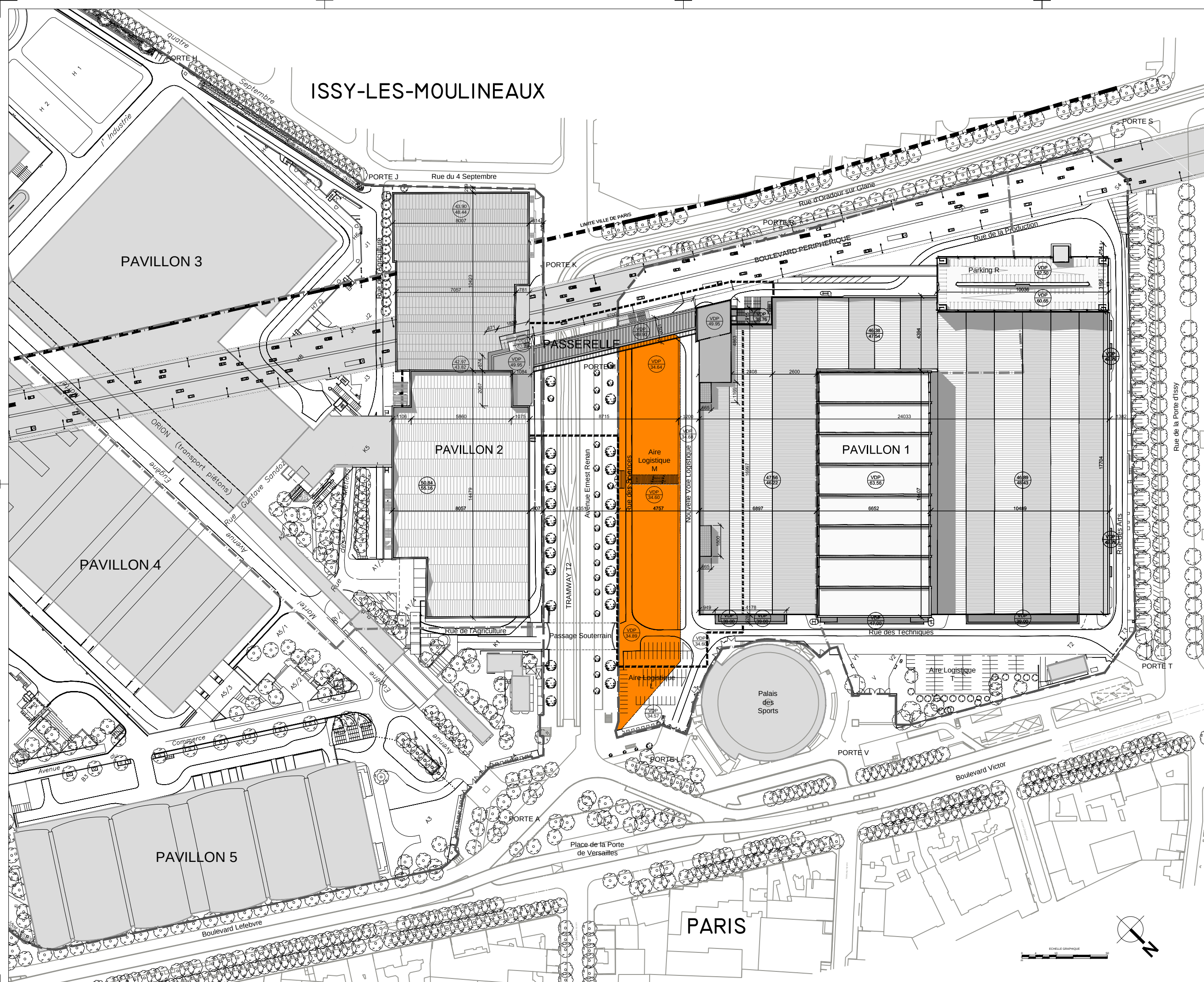
EMETTEUR DU DOCUMENT
Valode & Pistre architectes
115, rue du Bac - 75007 Paris France
T: +33 1 53 63 22 99 F: +33 1 53 63 22 99
info@vp.com



MISSION
Demande d'examen au cas par cas
RECONFIGURATION PAVILLON 1

TITRE
ANNEXE OBLIGATOIRE - 3 / 4
PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS
ETAT INITIAL

Affaire : 26.18	Date: 07/2012	Ech : A1.1000-A3.2000
VPA H01	PLG	GEN



LEGENDE

- LIMITE DE TERRAIN
- LIMITE DES PARCELLE
- ZONE D'INTERVENTION
- LIMITE VILLE DE PARIS

EMPRISE DE LA PARCELLE TRIANGLE

PHASE	IND	DATE	MODIF	EDITE	VERIF
-------	-----	------	-------	-------	-------

OPERATION
VIPARIS
Paris Porte de Versailles
PAVILLON 1

MAITRISE D'OUVRAGE
VIPARIS
2 PLACE PORTE MAILLOT 75017 Paris
T: +33 1 40 68 22 22 F: +33 1 40 68 20 06
info@vip.com

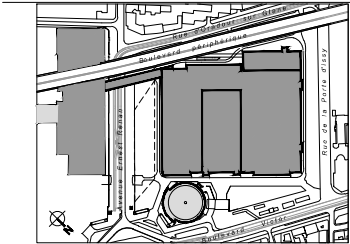
MAITRISE D'OEUVRE
Valode & Pistre architectes

BET STRUCTURE : VP & GREEN
BET FLUIDE : BARBANEL
PREVENTIONNISTE : CSD & Associates

BET VRD : PROGEXIAL
ECONOMISTE : AE75

EMETTEUR DU DOCUMENT
Valode & Pistre architectes

115, rue du Bac - 75007 Paris France
T: +33 1 53 63 22 99 F: +33 1 53 63 22 99
info@vp.com



MISSION
Demande d'examen au cas par cas
RECONFIGURATION PAVILLON 1

TITRE
ANNEXE OBLIGATOIRE - 3 / 4
PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS
ETAT FUTUR (Plan du projet)

Affaire : 26.18 Date: 07/2012 Ech : A1.1000-A3.2000

VPA	H01	PLG	GEN	-
-----	-----	-----	-----	---